

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7324058501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7324058501>

Cette annonce a été mise en ligne le **28 mars 2023** sur **Actu.fr - Voix le Bocage**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Sandrine MARIE, en date à VALDALLIERE du 24 février 2023.

Dénomination : SCI DEROYAND N.L.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : VIRE NORMANDIE (14500), La Bonnelière Roullours.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1.200,00 euros

Montant des apports en numéraire : 1.200,00 euros.

Cession de parts et agrément :

- Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du

ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

-Tout ayant droit, héritier ou légataire, doit pour devenir associé, obtenir l'agrément de la collectivité des associés se prononçant à l'unanimité hors la présence de ces dévolutaires, les voix attachées aux parts de leur auteur n'étant pas retenues pour le calcul du quorum et de l'unanimité.

Gérant : Monsieur Loïc Noël Gérard Victor DEROYAND, demeurant à VIRE NORMANDIE (14500) La Bonnelière Roullours.

Gérant : Madame Nathalie Magali ROSIER, demeurant à VIRE NORMANDIE (14500) La Bonnelière Roullours.

La société sera immatriculée au RCS de CAEN.

Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

